CONVENTION CADRE
PLURIANNUELLE

Dispositif

« Centres-Villes et Villages »

pour un accompagnement renforcé
du Département de la Drôme
en faveur de la redynamisation du centre-ville
de la commune de Vinsobres

LOGO VILLE LOGO EPCI

Convention cadre pluriannuelle

Dispositif « Centres-Villes et Villages »

ENTRE

La Commune de Vinsobres représentée par son Maire Claude SOMAGLINO

La Communauté de commune des Baronnies en Drôme Provençale représentée par son Président, Thierry DAYRE, d'une part,

ET

Le Conseil départemental de la Drôme représenté par sa Présidente, Marie-Pierre MOUTON, d'autre part,

VU

- le code général des collectivités territoriales,
- les délibérations du 6 mai 2019 et 17 octobre 2022 du Conseil départemental de la Drôme,
- les délibérations du 6 novembre 2020 pour candidature à l'appel à projet Centre Villes et Villages et « préciser la date de délibération pour la convention à venir » de la commune de Vinsorbres.
- La délibération du « préciser date délibération pour la convention à venir » de la Communauté de commune des Baronnies en Drôme Provençale

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les centres-villes drômois ont une attractivité en baisse à l'instar de nombreuses villes moyennes françaises. La moindre attractivité des centres se fait au bénéfice des zones pavillonnaires et commerciales engendrant alors l'artificialisation des sols. L'étalement urbain et la spécialisation des espaces tendent à éloigner les Drômois des lieux qu'ils fréquentent régulièrement (travail, commerces, loisirs…). Cet éloignement engendre une augmentation de la dépendance à l'automobile souvent problématique pour les populations modestes.

Les communes drômoises conservent une certaine attractivité démographique en comparaison au phénomène national. Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département souhaite conforter un équilibre territorial et veiller à la complémentarité de ses pôles d'attraction et renforcer leur attractivité.

Le Département de la Drôme accompagne historiquement les villes et villages pour valoriser le patrimoine et les espaces publics, soutenir les manifestations locales et le vivre ensemble, répondre aux besoins en logements, participer à la vitalité économique des territoires et à leur attractivité.

Le Département souhaite aller encore plus loin pour accompagner les communes qui désirent apporter une réponse globale à la revitalisation de leur centre-bourg par la mise en place d'un nouveau dispositif, en faisant converger les politiques départementales en matière d'habitat, de développement économique, de conservation du patrimoine, de développement culturel et d'investissement auprès des projets portés par les communes ou leurs intercommunalités mais également par les entités économiques du territoire et les porteurs de projets privés.

La commune de Vinsorbres a répondu à l'Appel à Projet « Centres-Villes et Villages » lancé par le Département de la Drôme en 2019. La Commission Organique Développement à thématique économique du Conseil départemental, réunie 18 janvier 2021, a émis un avis favorable sur le dossier de candidature présenté par la commune.

Élaboration du plan d'actions

Conformément aux termes de l'appel à projets, la commune de Vinsobres a bénéficié d'une subvention d'études de 12 970 € lui permettant d'élaborer son plan d'actions global.

Le plan d'actions a été remis au Département de la Drôme le 7 février 2023.

La Commission Organique Développement à thématique économique du Conseil départemental, réunie le …… a émis un avis xxxxxxxxxxxxxxxxxxx sur le plan d'actions présenté par la commune.

Orientations du projet de redynamisation du centre-ville de Vinsobres

Le diagnostic de territoire de la commune fait ressortir les éléments suivants :

- Commune à vocation agricole (vigne, olive, lavande, truffe….) et également touristique (2 campings).
- Village coupé en deux par la RD avec deux centralités avec le nouveau quartier de la Bane. Pas de véritable centre de village.

La stratégie transversale de reconquête urbaine développée par la commune, à destination de ses habitants et de son bassin de vie, est basée sur plusieurs objectifs :

- Créer une centralité de village.
- Recréer un lieu d'animation sous forme d'une « place de village » entre la mairie et la salle des fêtes.
- Mettre en valeur le patrimoine : aménager les places historiques pour les rendre plus attractives et animées.
- Rendre accessibles les équipements publics du village ainsi que le Comité des Vignerons.
- Renforcer l'activité commerciale avec la mise en valeur des commerces existants sur la place et renforcer l'attractivité du lieu pour installer un autre commerce dans la maison Praal.
- S'inscrire dans une démarche globale de développement durable : créer des cheminements doux entre les différents quartiers, en particulier entre le nouveau quartier de la Bane et le centre du village.

Le plan d'actions global annexé à la présente convention (*cf annexe 1*) vise à déployer la stratégie de redynamisation du centre-ville de la commune et répondre aux objectifs fixés en terme de reconquête des espaces publics du village.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement du plan d'actions global de la commune de Vinsobres élaboré dans le cadre de l'appel à projet départemental « Centres-Ville s et Villages ».

Article 2 : Engagements généraux des parties

La commune s'engage à :

- Assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan d'actions sur le territoire communal en mobilisant les moyens humains et financiers adéquats,
- Faciliter les échanges avec le Département en nommant un technicien, interlocuteur unique de la Commune,
- Informer les partenaires et porteurs de projets, publics ou privés de la démarche pour faire émerger des initiatives et projets concrets sur le territoire communal,
- Orienter les porteurs de projets, notamment privés vers des partenaires pouvant leur apporter un soutien technique et/ou financier,
- Informer le Département de l'avancement du plan d'actions,
- Ne pas engager de projets ou soutenir toute initiative qui serait en contradiction avec les orientations stratégiques de la démarche de redynamisation du centre-ville.

L'intercommunalité s'engage à :

- Accompagner la commune dans la mise en œuvre du plan d'actions sur le territoire communal en mobilisant autant que possible, les moyens humains et financiers adéquats, relevant de ses compétences.
- Informer les partenaires et porteurs de projets, publics ou privés de la démarche pour faire émerger des initiatives et projets concrets sur le territoire communal,
- Orienter les porteurs de projets vers des partenaires pouvant leur apporter un soutien technique et/ou financier,
- Ne pas engager de projets ou soutenir toute initiative qui serait en contradiction avec les orientations stratégiques de la démarche de redynamisation du centre-ville.

Le Département s'engage à :

- Faciliter les échanges en nommant un technicien, interlocuteur unique du Département,
- Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions,
- Informer la commune et l'intercommunalité des projets ou initiatives en faveur de la redynamisation du centre-ville, dont il aurait connaissance,
- Promouvoir la démarche de redynamisation du centre-ville de la commune auprès de porteurs de projets et de partenaires publics et privés,
- Ne pas engager de projets ou soutenir toute initiative qui serait en contradiction avec les orientations stratégiques de la démarche de redynamisation du centre-ville.

<u>Article 3</u> : Mobilisation des soutiens financiers et techniques départementaux

Le Département de la Drôme s'engage à mobiliser et valoriser ses dispositifs départementaux pour soutenir les actions entrant dans son champ de compétence. Pour en bénéficier, les porteurs de projets, publics ou privés, doivent déposer une demande dématérialisée sur le site du Département en faisant référence à la démarche de redynamisation de centre-ville engagée par la commune et au plan d'actions mis en œuvre.

Le Département mobilise alors les aides, les appels à projets et son ingénierie publique pour soutenir ces projets émanant du plan d'actions par la priorisation et/ou mise en place d'une bonification sur les règlements de droit commun.

D'autres leviers pourront être activés en fonction des projets et des stratégies territoriales proposées.

Pour les actions ne relevant pas d'une maîtrise d'ouvrage communale (intercommunalité ou porteurs de projets privés notamment), la commune s'engage à accompagner et orienter les porteurs de projets dans leur demande de subventions sur la plate-forme de dématérialisation sur le site www.ladrome.fr selon les modalités en vigueur.

<u>Article 4</u> : Périmètre d'intervention

Les modalités d'accompagnement des projets issus du plan d'actions annexé à la présente convention s'appliquent au périmètre d'intervention approuvé conjointement par la commune de Vinsobres et le Département de la Drôme. Autrement dit, seules les opérations ou projets inscrits dans le périmètre pourront bénéficier d'un accompagnement renforcé du Département.

Le périmètre d'intervention est annexé à la présente convention (*cf annexe 2*).

L'instruction d'un projet ayant un caractère stratégique ou structurant, à proximité du périmètre établi, pourra être envisagée de manière exceptionnelle dans le cadre du dispositif «Centres-Villes et Villages ». Une demande argumentée devra être transmise au Conseil départemental. Elle fera l'objet d'une analyse par les services départementaux et le cas échéant entraînerait un avenant à la présente convention.

Par ailleurs les opérations inscrites dans le périmètre qui ne répondraient pas aux objectifs de redynamisation du centre bourg seront instruites dans le cadre des règlements de droit commun sans bonification.

Article 5 : Durée de validité de la convention

Les engagements de la présente convention sont valables deux ans à compter du 31 décembre de l'année de signature, à savoir jusqu'au 31 décembre 2025

Autrement dit, les demandes de subvention déposées sur la plate-forme dématérialisée jusqu'au 31 décembre 2025 pour les opérations répondant aux objectifs du dispositif « Centre-Villes et Villages » seront instruites dans le cadre des engagements pris dans la présente convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou de l'une de ses annexes, à l'exception des fiches actions du plan d'actions, sera soumise à l'approbation des parties prenantes.

Le plan d'actions et les fiches actions en découlant pourront être précisés, révisés, complétés annuellement à la demande de la commune. Il sera soumis au préalable à l'analyse des services départementaux. Le plan d'actions actualisé fera l'objet d'un avenant à la convention avant le 30 juin de chaque année, afin de permettre la saisie des demandes de subventions selon les modalités en vigueur.

La validité de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6 : Évaluation du dispositif

Le dispositif mis en place fera l'objet d'une évaluation, à minima, au terme de la convention.
Les parties prenantes s'engagent à fournir, au terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du dispositif.

Convention signée en 3 exemplaires

A Valence, le …

Claude SOMAGLINO	Thierry DAYRE	Marie-Pierre Mouton
Maire	Président	Présidente
Vinsobres	CC Baronnies en Drôme Provençale	Conseil département de la Drôme

ANNEXE 1 – PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

Fiche N°1

Thème	**Renforcer la centralité villageoise** **Améliorer le cadre de vie des habitants** **Mettre en valeur le patrimoine**
Nom de l'action	Aménagement des places du Bassin Neuf et du parvis de la salle des fêtes (Place des Vignerons)
Description du projet	Les places du bassin Neuf et des Vignerons apparaissent comme les espaces publics majeurs du centre du village. Situés à la frange entre le centre ancien et le faubourg, ces lieux sont situés aujourd'hui au cœur du village. Ceux-ci sont bordés de bâtiments publics abritant des équipements publics (mairie, salle des fêtes, ...) ou des services (office de tourisme, comité des vignerons). L'aménagement et le traitement de ces places est sommaire ; il ne répond pas aux usages et aux besoins des utilisateurs et ne permet pas de valoriser ces lieux. Par ailleurs, la salle des fêtes, l'Office de Tourisme, la mairie et le Comité des Vignerons ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le projet consistera à requalifier et réaménager les places du bassin Neuf et des Vignerons en unifiant ces 2 espaces aujourd'hui traversés par une route départementale, en « gommant » la route au profit d'un espace public et en proposant un espace accueillant, apaisé et convivial.
Objectifs	L'objectif communal est d'affirmer une centralité villageoise en conférant aux 2 espaces une identité de place de village. Les élus souhaitent conforter cette centralité : -en apportant des éléments de confort d'usage et répondant aux besoins des manifestations et des différents utilisateurs (villageois, touristes, ...), -en révélant le caractère patrimonial et historique de ces places. -en renforçant l'attractivité des commerces.
Niveau d'avancement de l'action	-Réalisation d'une étude préliminaire s'inscrivant dans une démarche élargie de concertation et permettant aux élus de valider un scénario d'aménagement -Réalisation de 2 réunions avec la population et de 2 réunions avec le comité consultatifs urbanisme
Structure porteuse	Commune de Vinsobres
Coût estimatif	508 000 € HT
Financements envisagés	Département de la Drôme : AAP Centres Villes et Villages Région Auvergne Rhône Alpes Etat : DETR ou DISL
Délais de réalisation et phasage	2023-2024
Indicateur de résultat	Hausse du nombre d'animations et de manifestations organisées sur ces 2 espaces.

FICHE N°2

Thème	**Améliorer le cadre de vie des habitants** **Conforter la vie villageoise**
Nom de l'action	Mise en accessibilité de la salle des fêtes
Description du projet	La salle des fêtes constitue aujourd'hui l'équipement public majeur des animations villageoises. Elle est le support de différentes activités et manifestations diverses (théâtre, concert, conférences, réunions, ...) portées par les associations communales (Abeille vinsobraise, Comité des fêtes, Comité d'Animation Touristique de Vinsobres, ...) et par la municipalité. Certaines animations peuvent rassembler une centaine de personnes. Cette salle et son parvis (place des Vignerons) ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et ne permettent pas d'offrir à tous les publics les mêmes conditions d'accès. Les travaux prévus sont la réalisation d'une rampe accès, l'aménagement de places de stationnements PMR et la mise en place d'un élévateur PMR.
Objectifs	L'objectif communal est de conforter la vie villageoise en rendant accessibles la salle des fêtes et son parvis. Cette mise en accessibilité permettra à tous les publics d'accéder à cet équipement et de conforter voire développer son rôle majeur dans la vie du village.
Niveau d'avancement de l'action	Réalisation d'une étude préliminaire s'inscrivant dans une démarche élargie de concertation et permettant aux élus de valider un scénario d'aménagement
Structure porteuse	Commune de Vinsobres
Coût estimatif	50 000 € HT
Financements envisagés	Département de la Drôme : AAP Centres Villes et Villages Région Auvergne Rhône Alpes Etat : DETR ou DISL
Délais de réalisation et phasage	2023-2024
Indicateur de résultat	-Renforcement de l'attractivité de la Salle des Fêtes, nombre de locations de la salle des Fêtes -Augmentation du nombre de manifestations

FICHE N°3

Thème	Renforcer la centralité villageoise Conforter la vie villageoise Offrir de nouveaux services aux habitants Développer l'activité touristique
Nom de l'action	Aménagement d'un commerce dans la maison Proal.
Description du projet	L'offre commerciale dans le centre du village de Vinsobres est réduite et fragile et participe peu à l'animation et à la vie du village. La vente de la maison Proal située en bordure et en façade sur la place du bassin Neuf a présenté pour les élus une réelle opportunité pour engager la réflexion sur la création d'une nouvelle offre commerciale visant a créer un lieu de rencontre et d'animation au cœur du village. La commune a missionné l'EPORA pour l'acquisition de la maison Proal et projette la réhabilitation et reconversion de ce bâtiment en commerce du type « bar tapas » ou autre activité. Les travaux prévus sont la restructuration et rénovation de la maison Proal en aménageant un commerce en rez-de-chaussée et un logement à l'étage.
Objectifs	L'objectif communal est de conforter la vie villageoise et de développer l'activité touristique en créant une activité commerciale dans la maison Proal. Cette activité, dont les contours restent à préciser, permettrait d'offrir un nouveau lieu de rencontre, festif et d'animation du village.
Niveau d'avancement de l'action	-Réalisation d'une étude diagnostique du bâtiment avec esquisse permettant aux élus de valider un programme d'aménagement -Rencontre avec différents acteurs du village dont le comité des Vignerons.
Structure porteuse	Acquisition de la maison : EPORA Travaux : commune de Vinsobres
Coût estimatif	350 000 € HT
Financements envisagés	Département de la Drôme : AAP Centres Villes et Villages Région Auvergne Rhône Alpes Etat : DETR ou DISL
Délais de réalisation et phasage	2024-2025
Indicateur de résultat	

FICHE N°4

Thème	**Améliorer le cadre de vie des habitants** **Renforcer la centralité villageoise** **Conforter la vie villageoise** **Développer l'activité touristique**
Nom de l'action	Aménagement de cheminements doux.
Description du projet	Les espaces de centralité villageoise constitués des espaces publics (place du bassin Neuf et des Vignerons), des équipements publics (mairie, salle des fêtes, école, locaux associatifs) et des services et commerces (boulangerie, superette, médecins,...) sont accessibles à partir de 2 axes majeurs de la vie villageoise : le chemin de Laparan et la rue Gironde. Ceux-ci ne sont, aujourd'hui, pas adaptés et aménagés pour les déplacements doux (piétons, cycles, trottinettes,...) et rendent l'usage inconfortable aux différents utilisateurs qui parcourent ces axes quotidiennement. Le projet consiste à organiser et aménager des cheminements doux qui seront pensés comme des espaces publics rendant un centre de village apaisé (moins de trafic automobile) et animé par les rencontres entre les différents utilisateurs. Les travaux prévus sont l'aménagement des cheminements doux le long du chemin de Laparan, des rues Gironde et Soutoviale.
Objectifs	L'objectif communal est de conforter la vie villageoise en aménageant des cheminements doux adaptés et sécurisés. La réalisation de cheminements doux permettrait : -d'accéder plus facilement au cœur du village, -de favoriser la rencontre des différents publics (résidents, écoliers, promeneurs, touristes,...) -de diminuer l'usage de l'automobile et de minimiser ainsi les problématiques de stationnement et l'empreinte écologique de la voiture, -de faire découvrir le centre du village par des espaces de promenade permettant de valoriser le patrimoine et le paysage.
Niveau d'avancement de l'action	En cours de réflexion Un bureau d'étude est missionné par la commune (CEREG / Agraf)
Structure porteuse	Commune de Vinsobres
Coût estimatif	Non chiffré à ce jour
Financements envisagés	Département de la Drôme : AAP Centres Villes et Villages Région Auvergne Rhône Alpes Etat : DETR ou DISL
Délais de réalisation et phasage	2024-2025
Indicateur de résultat	Renforcement de la frequentation du centre Bourg

FICHE N°5

Thème	**Conforter la vie villageoise** **Offrir de nouveaux services aux habitants** **Développer l'activité touristique**
Nom de l'action	Aménagement d'un espace de détente et de loisir intergénérationnel
Description du projet	Le site du stade et du camping situé au sud de la commune en limite de l'urbanisation constitue un pôle d'animation de la vie villageoise. La commune ne disposant plus d'équipe de football, souhaite valoriser le stade et les vestiaires présents sur le site. Les réflexions engagées par la commission « Jeunesse et Sports » du village a fait émerger des besoins d'équipements permettant d'animer ce lieu et d'offrir de nouvelles activités à différents publics. Les travaux envisagés sont : -aménagement d'un espace équipé d'un parcours de santé, d'un terrain de boules et d'un pumptrack -aménagement des espaces de détente et rencontre (de type aire de pique-nique) équipé de mobilier urbain et ombragé. -aménagement des locaux (ancien vestiaire de football) en maison des associations
Objectifs	L'objectif communal est de conforter la vie villageoise en offrant des espaces de rencontres et d'échanges ouvert à tous les publics (résidents, touristes, vacanciers, ..) et en associant toutes les générations.
Niveau d'avancement de l'action	En cours de réflexion, 4 réunions avec Comité Consultatif Jeunesse et Sports. Demande de devis en cours
Structure porteuse	Travaux : commune de Vinsobres
Coût estimatif	Non chiffré
Financements envisagés	Département de la Drôme : AAP Centres Villes et Villages Région Auvergne Rhône Alpes Etat : DETR ou DISL Agence Nationale du Sport (Programme 5000 terrains de sport 2023)
Délais de réalisation et phasage	2024-2025
Indicateur de résultat	Niveau de frequentation du stade par les Vinsobrais, les touristes et les enfants de l'école

FICHE N°6

Thème	**Conforter la vie villageoise** **Offrir de nouveaux services aux habitants** **Renforcer la centralité villageoise**
Nom de l'action	Aménagement d'espaces publics et création d'un nouveau pôle de service Quartier de la Bane
Description du projet	Le nouveau quartier de la Bane se développe en continuité immédiate du centre historique et crée ainsi un nouveau pôle de la vie villageoise. Celui-ci va s'organiser autour d'espaces publics, dont une partie est déjà réalisée, (voirie de desserte, cheminements doux et stationnements), de nouvelles constructions et nouveaux services. Le programme de constructions porté par DAH prévoit la réalisation de 26 logements et d'un local municipal en rez-de-chaussée. L'usage de ce local n'est pas encore défini mais a vocation à offrir un nouvel espace de service dans le centre du village. Les espaces publics associés à ce quartier viendront compléter et diversifier l'offre présente dans le centre du village. Ces espaces ouverts à tous s'organiseront autour : d'un théâtre de verdure, d'un espace de jeux pour enfants, d'une aire de pique-nique et d'un espace de détente et contemplation.
Objectifs	L'objectif communal est de conforter la vie villageoise et d'offrir de nouveaux services aux habitants. Le quartier de la Bane situé en interface entre le centre historique et les quartiers pavillonnaires constituait jusqu'à présent un « vide » dans l'organisation villageoise et marquait une rupture entre les 2 espaces. Son urbanisation va permettre : -de « raccrocher » les quartiers pavillonnaires au centre du village par la réalisation de la voirie de desserte, de cheminements doux et d'espaces publics, -de favoriser les rencontres entre les habitants des différents quartiers -de développer un nouveau quartier d'habitat à proximité immédiate du centre historique permettant ainsi aux nouveaux arrivants de participer pleinement à l'animation du au cœur du village.
Niveau d'avancement de l'action	Permis d'aménager en cours
Structure porteuse	DAH Commune de Vinsobres
Coût estimatif	Chiffrage en cours
Financements envisagés	Département de la Drôme : AAP Centres Villes et Villages Région Auvergne Rhône Alpes Etat : DETR ou DISL DAH fonds propres
Délais de réalisation et phasage	2024-2025
Indicateur de résultat	

ANNEXE 2 – PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU DISPOSITIF

LÉGENDE

- Périmètre de réflexion
- Périmètre de l'étude préliminaire en infrastructure
- Périmètre opérationnel de l'espace central villageois
- Étude de diagnostic en bâtiment